

Cet empressement de la France chrétienne à envoyer, à des intervalles aussi rapprochés, des légions de pèlerins dans la Ville Eternelle pour y prier dans ses sanctuaires et pour y recevoir la bénédiction du vicaire de Jésus-Christ, remplit Notre âme de consolation et d'espérance. Quoi de plus consolant, en effet, que de voir les fidèles enfants de la fille aînée de l'Eglise, ces patrons et ces ouvriers, chercher aussi dans un religieux élan de foi et d'amour à resserrer de plus en plus les liens qui les unissent depuis tant de siècles à leur mère commune, la sainte Eglise Romaine ! et d'autre part, quoi de plus fécond et de plus riche en heureux résultats pour l'avenir ! C'est là, sans nul doute, un fruit de cet Esprit qui souffle quand il veut, et où il veut, sur les nations comme sur les individus : et nous savons que Dieu ne laisse jamais ses œuvres imparfaites.

Mais, très chers fils, comme Nous l'avons entendu tout à l'heure, un sentiment plus particulier vous amène aujourd'hui à Nos pieds. Vous teniez à Nous exprimer de vive voix votre filiale gratitude pour la parole apostolique que Nous avons récemment dite au monde en votre faveur. Nous agréons de tout cœur vos remerciements et Nous Nous réjouissons d'avoir pu, par cet acte de Notre charge de pasteur universel des âmes, contribuer ainsi efficacement au relèvement de la classe ouvrière.

Vos remerciements, du reste, sont pour Nous des prémices, car vous êtes les premiers représentants de ces hommes de travail que Nous recevons depuis la publication de Notre Encyclique, et ces représentants, c'est la France catholique, la première toujours en générosité, qui Nous les envoie. La satisfaction que Nous en éprouvons est d'autant plus vive que Nous savons vos sentiments des plus sincères et dictés par une adhésion et une obéissance plus entières aux enseignements de l'Eglise et de son chef.

Vous avez entendu, chers fils, ces enseignements en face des périls sociaux de plus en plus menaçants. Nous avons élevé la voix pour montrer à la lumière de l'Evangile et de la saine raison où était le salut et quel chemin pouvait seul y conduire.

Nous avons dit qu'il fallait tenir pour certain que la question ouvrière et sociale ne trouvera jamais sa solution vraie et pratique dans les lois purement civiles, même les meilleures.

Cette solution est de sa nature liée aux préceptes de la parfaite justice qui réclame que le salaire réponde adéquatement au tra-